

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 17662

présenté par
M. Dupont-Aignan

ARTICLE 7

Supprimer les alinéas 21 à 23.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à supprimer l'augmentation du nombre de trimestres nécessaires à l'obtention maximale de la pension militaire.

La réforme du Gouvernement :

- Augmente de deux années l'âge légal de départ à la retraite des militaires ;
- Augmente le nombre de trimestres à réaliser ;
- Plafonne la bonification accordée aux militaires qui quittent le service à 20 trimestres ;
- Modifie l'âge d'annulation de la décote.

Devenir militaire, c'est un choix fort, un engagement pour la France, pour son pays. C'est risquer sa vie au quotidien, si nécessaire, pour défendre nos intérêts nationaux et internationaux. C'est faire don de nombreuses années de sa vie au service des citoyens.

De ce fait, il est inconcevable de supprimer un quelconque avantage dont dispose cette noble profession.